



CONVENTION DE DÉPÔT-VENTE

Entre les soussignés :

GESTE ÉDITIONS, SA au capital de 202.240 euros, immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 388.094.153, dont le siège social est :

11 rue Norman Borlaug -Centre routier - 79260 LA CRÈCHE

représentée par Olivier Barreau, Directeur Général et membre du Directoire, dûment habilité aux fins des présentes ;
ci-après dénommé le « déposant » d'une part,

et

Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

- représentée par Gérard GUYONNET dont le siège social est : rue de l'étang – 23700 AUZANCES ci-après dénommé(e) « le dépositaire » d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

1 - OBJET

Le Déposant confie en dépôt-vente au Dépositaire les articles choisis d'un commun accord entre les deux parties.

2 - DESCRIPTION DES ARTICLES – OBJETS DES CONTRATS

Spécifié dans le document en annexe 1.

3 - PROCÉDURE DE DÉPÔT

Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé. Le déposant doit remettre le(s) produit(s) défini(s) à l'article 3 en main-propre au bureau d'accueil touristique d'Auzances. Tout dépôt complémentaire au cours du contrat devra faire l'objet d'un nouveau bordereau de livraison dûment complété et signé à l'annexe 1.

4 - COMMANDES - LIVRAISONS - RETOURS

4-1 - Pour chaque commande prise chez le Dépositaire par le représentant du Déposant, le Déposant livrera ladite commande franco de port.

4-2 - Les commandes passées directement par le Dépositaire (par Dilicom, mail, téléphone, fax, etc.) au service commercial du Déposant, seront envoyées via Prisme. Si le Dépositaire n'a pas recours au service de Prisme, une participation sera demandée. Ces frais ne feront pas l'objet d'une facturation à part mais, seront intégrés dans la facture correspondant au relevé des ventes à suivre.

4-3 - Toute commande servie de façon incomplète par le Déposant générera un « Noté » ou/et « Reliquat de commande », le(s)quel(s) sera (seront) livré(s) franco de port au Dépositaire, dans les limites des stocks disponibles.

4-4 - Le Dépositaire ou/et le Déposant s'autoriseront, d'un commun accord(*)¹, à retourner au siège du déposant, une partie des articles dont les stocks s'avèreraient excessifs eu égard aux ventes

¹ (*) Pour les retours d'articles liés à un arrêt de commercialisation ou à la fin d'un millésime, si le Dépositaire refuse de les restituer au représentant du Déposant, ce dernier devra les lui facturer sans lui octroyer de faculté de retour (vente ferme).

réalisées. Le représentant du Déposant s'engagera à récupérer physiquement les articles concernés (sauf volume exceptionnel).

4-5 - Les ouvrages demeureront la propriété du Déposant jusqu'à leur vente par le Dépositaire, celui-ci les conservant en **DEPÔT-VENTE** (à l'exception des articles non retournés et facturés pour arrêt de commercialisation ou fin de millésime) selon la loi du 12 mai 1980 sur la réserve de propriété : le transfert de propriété des marchandises est subordonné au paiement intégral du prix par le client.

5 - PRÉCISIONS SUR LES ARTICLES POUVANT ÊTRE MIS EN DÉPÔT-VENTE

Le déposant s'engage à offrir au dépositaire des articles n'exigeant pas de conditionnement particulier : conservation sous serrure, etc. Le dépositaire se garde la possibilité de demander des quantités aménageables à l'unité.

Le dépositaire se garde le droit de refuser tout article ne correspondant pas aux dispositions de conservation, les articles trop fragiles ou qu'il considère non appropriés.

6 - DÉPÔT-VENTE

L'office sert d'intermédiaire entre le vendeur et le dépositaire et ne peut être tenu responsable de malveillance de la part du déposant. Le dépositaire se chargera d'annuler la vente si celle-ci n'est pas encore conclue.

En cas de vice caché, le dépositaire pourra se retourner contre le déposant auprès du Tribunal compétent. Le dépositaire se réserve le droit de retirer de la vente sans préavis en informant le déposant par courriel dans les meilleurs délais, tout article comportant un vice de forme ou de fonctionnement non signalé à la signature du contrat et qui le rendrait ainsi impropre à la vente selon les conditions de qualité exigées par le dépositaire. Il en est de même pour les articles sur lesquels le dépositaire aurait un doute sur la provenance ou l'identification du propriétaire présumé (Vol – recel etc.).

7 - MANDAT

Le déposant donne mandat au dépositaire de vendre pour son compte les articles énumérés en annexe 1 et l'autorise à majorer, sur le prix de cession des dits articles, la commission convenue exprimée en pourcentage du prix de vente. Le délai de mise en vente est d'un an. Le dépositaire se réserve le droit de sélectionner les articles déposés et n'est en aucun cas tenu d'accepter les articles dont le prix demandé lui semblerait trop élevé.

Les frais de publicité, d'annonces sont à la charge du dépositaire. Le dépositaire se réserve le droit de refuser de mettre en vente tout article non conforme à la législation en vigueur ou à la réglementation de certains sites marchands. Le déposant autorisera le dépositaire à prendre des photos de l'objet à vendre et à communiquer dessus.

8 - CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le Déposant reprendra les articles défectueux ou dégradés par leur usage commercial. Mais, le Déposant ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable de tout dommage engendré par des causes majeures (inondation, incendie, vandalisme...), les risques étant transférés dès la livraison.

Le dépositaire ne saurait répondre de la qualité des articles vendus pour le compte des déposants ; dans tous les cas de litiges soulevés par les acheteurs, le déposant est le seul responsable.

Si un litige quelconque venait ultérieurement faire annuler la vente réalisée par les soins du dépôt-vente, la commission versée à son occasion lui serait acquise de plein droit et due par le déposant.

En cas de problème de qualité sur un produit, le dépôt-vente s'engage au minimum au remplacement du produit. Le déposant se porte donc garant du remplacement des produits défectueux auprès des consommateurs.

Le dépositaire exerce la responsabilité de gardien des articles déposés. Le dépositaire reste responsable des défauts pouvant résulter des dégradations subies du fait de l'entreposage.

Assurances : le dépositaire s'engage à contracter auprès de la compagnie de son choix une assurance garantissant la responsabilité civile, le vol, les dégâts des eaux et l'incendie à l'intérieur de son local, de façon à protéger les produits déposés, à la vente et en stock. En cas de perte, vol, inondation, incendie, le dépositaire supporte le coût des produits à remplacer, qu'il rembourse aux déposants sur la base du prix de dépôt fixé initialement.

Le dépositaire se réserve le droit d'indiquer des jours pour lesquels toutes formalités de dépôt (y compris retrait des articles) et de règlements aux déposants sont exclus. Le déposant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente qu'il approuve en totalité.

9 - PRIX DE VENTE

Le prix de vente des objets confiés en dépôt vente est déterminé d'un commun accord et mentionné ci-après :

Produit	Prix de vente TTC	Marge de 25% du dépositaire
Je découvre le Limousin – Nature Tradition histoire (jeunesse)	4.90€	1.16€
Tapissiers et tapisseries de Bellegarde-en-Marche dans l'Histoire du pays (ouvrage spécialisé)	8€	1.90€
Creuse Mystérieuse – Poche – Vintage (coll. Baroque)	9.90€	2.35€
P'tits secret du Limousin (mini guide découverte) (jeunesse)	5.50€	1.30€
Jeu de 54 cartes Limousin	6.90€	1.44€
Un p'tit coin tranquille en Creuse – Geste Noir (poche) (polar de terroir)	12.90€	3.06€
Vengeances en creuse – Geste Noir (poche) (polar de terroir)	12.90€	3.06€
Le cordonnier d'Aubusson – Geste Noir (poche) (polar de terroir)	12.90€	3.06€
Les recettes gourmandes de la Creuse	9.90€	2.35€
Ame sacrée du Limousin (ouvrage spécialisé – Ostentions en Limousin)	29.90€	7.08€
La Creuse Remarquable	39.90€	9.45€
Limousin Nature	39.90€	9.45€
Les oiseaux du Limousin	13.90€	3.29€
Veillées Limousines – Contes populaires	20.00€	4.74€
Coloriages du Limousin (Jeunesse)	3.90€	0.92€
Dictionnaire des communes de la Creuse	18.00€	4.26€
Se souvenir de la Creuse	25.00€	5.92€
Dolmens et Menhirs de la Creuse – Légendes & Promenades	29.90€	7.08€
Jeu des 7 familles – Limousin	7.90€	1.87€
Apéro jeu – Limousin	7.90€	1.87€
Herbier du Limousin	13.90€	3.29€
Blagues proverbes contes et chansons en Limousin	9.90€	2.35€
Petite histoire du Limousin	9.90€	2.35€
Enquête en Creuse	13.90€	3.29€
Je découvre la cuisine du Limousin	6.00€	1.42€

